



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	COURGEY	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Laurent
ISTIKUAM	Monsieur Bassir AMIRI	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-	Monsieur Fabien ROBERT	Monsieur Axel SIBERT
GENDRE	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe THIRION	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur François REBSAMEN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Frédéric FAVERJON
		Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur David HAEGY	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : URBANISME

Ecoquartier de l'Arsenal – Acquisition d'équipements publics

Par délibération en date du 29 juin 2009, la Ville a décidé de confier à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, l'opération « Territoire Grand Sud » intégrant l'aménagement de l'« Ecoquartier de l'Arsenal ». Par délibérations des 14 décembre 2009 et 28 juin 2010, la Ville a décidé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Ecoquartier de l'Arsenal ».

Il est rappelé que deux équipements publics ont déjà été réalisés et rétrocédés à la Ville : l'équipement culturel « La Minoterie » et le parc public « Jardin de l'Arsenal » d'une superficie de 2 ha.

La Ville a souhaité la réalisation de nouveaux équipements structurants, afin de répondre aux besoins des habitants du quartier, comme de sa périphérie, dans le cadre de la politique globale qu'elle conduit en faveur de la cohésion sociale et de la citoyenneté, visant également à renforcer l'armature territoriale d'offre des services publics au sein de l'ensemble des quartiers.

La Ville a ainsi souhaité la construction d'un équipement sportif multi-sports, d'une surface de plancher de 2 169 m². Il est doté d'une grande salle destinée aux sports collectifs avec des gradins d'une capacité de 100 places, d'un dojo et d'une salle de boxe, complétés par un vaste espace d'accueil. Ce gymnase est destiné à tous les publics, en pratique libre, semi encadrée ou encadrée, dans un cadre associatif, scolaire ou en accès libre. Cet équipement a bénéficié d'un mode constructif écologique exemplaire et innovant : matériaux biosourcés, recours majoritaire au bois, isolation avec de la paille. Il s'inscrit dans une démarche bas carbone et dispose d'une performance thermique optimale, lui permettant de répondre aux exigences du label E+/C- (Energie positive et réduction carbone) et atteint la performance E3/C2.

La construction étant achevée, il est proposé de procéder à cette acquisition moyennant le montant de 4 650 000 € HT conforme à l'évaluation du Domaine et au bilan financier de construction annexé au compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) de l'écoquartier de l'Arsenal arrêté au 31 décembre 2024, après déduction des financements et subventions reçus s'élevant à 250 000 € pour l'État, 500 000 € pour la Région Bourgogne-Franche-Comté et 500 000 € pour le Département de la Côte d'Or.

La Ville a également souhaité la création d'une maison de services au public, d'une surface de plancher de 627 m², dont la programmation a été co-construite avec les habitants et acteurs du quartier. Cette maison des habitants, dénommée « La Majorelle » à l'issue de la consultation citoyenne réalisée, constitue ainsi un espace de vie et de services multifonctionnels, destiné à tous. Cet équipement est notamment composé de salles de réunion pour les habitants et les associations, de permanences du Point d'accès aux droits et des élus municipaux, de bureaux associatifs, d'un café culturel, participatif et collectif. « La Majorelle » a pris place dans un ancien bâtiment militaire dégradé, qui a fait l'objet d'une complète et très qualitative réhabilitation.

La rénovation étant achevée, il est proposé de procéder à cette acquisition moyennant le montant de 2 055 555 € HT, conforme à l'évaluation du Domaine et au bilan financier de réhabilitation, annexé au compte rendu annuel à la collectivité de l'écoquartier arrêté au 31 décembre 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'acquérir** sur la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) les deux équipements publics ci-après désignés, situés dans la ZAC « Ecoquartier de l'Arsenal » :
- équipement sportif multi-sports situé rue Docteur Suzanne Noël, cadastré section DI n°306 de 2 356 m², moyennant le montant de 4 650 000 € HT,
- maison de services au public « La Majorelle » située 79 avenue Jean Jaurès, cadastrée section DI n°151 de 967 m², moyennant le montant de 2 055 555 € HT ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ces acquisitions par actes administratifs ;

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN

POUR : 52

ABSTENTION : 5

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)